

PLAN LOCAL D'URBANISME



ANNEXE 2: EAU POTABLE/PROTECTION INCENDIE

Révision prescrite le :	21 Juin 2010
Arrêtée le :	6 Mars 2017
Approuvée le :	11 Décembre 2017
Exécutoire à compter du:	18 Décembre 2017

Modification n°1 approuvée le : 15 Avril 2019

Exécutoire à compter du : 29 Avril 2019

La commune est adhérente au Syndicat Intercommunal des Eaux MILLERY-MORNANT (SIE MIMO), lequel regroupe les 10 communes de Chassagny, Chaussan (pour partie), Millery, Montagny, Mornant, Orliénas, Rontalon (pour partie), Saint-Laurent d'Agny, Taluyers et Vourles, pour environ **24 649 habitants en 2014** (24 275 habitants en 2013) et 10 768 abonnements domestiques (+2,45% depuis 2013).

Le syndicat est chargé des travaux de renouvellement et de renforcement des canalisations, réservoirs, stations ...

Le SIE a affermé la gestion à la société VEOLIA LYON qui assure depuis le 1^{er} décembre 2010 l'entretien des canalisations et ouvrages, la facturation, le recouvrement et les branchements.

1 - Les ressources

L'eau provient de **deux ressources** :

- Le Syndicat Intercommunal des Eaux Millery Mornant est principalement alimenté en eau à partir des puits de captages situés dans la nappe alluviale du Garon sur les communes de Montagny et Millery. Ils bénéficient de périmètres de protection déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral en date de 1997.
 - Volume produit en 2014: 1 473 846 m³ (2013 : 1 604 993 m³) soit environ 4 038 m³/jour
 - Capacité de production : environ 7 000 m³/jour

La nappe semble souffrir de surexploitation et la piézométrie du secteur amont baisse progressivement.

L'étude des volumes prélevables préconise une réduction/stabilisation de la sollicitation de la nappe pour l'usage AEP (SDEMMO, SIDESOL) afin de permettre la remontée piézométrique, le SMEP Rhône-Sud devant assurer l'alimentation en eau complémentaire.

Ces eaux sont traitées à l'usine de Montagny par chloration. Treize réservoirs d'une capacité totale de 5 010 m³ permettent de stocker l'eau pour garantir une qualité toujours suffisante.

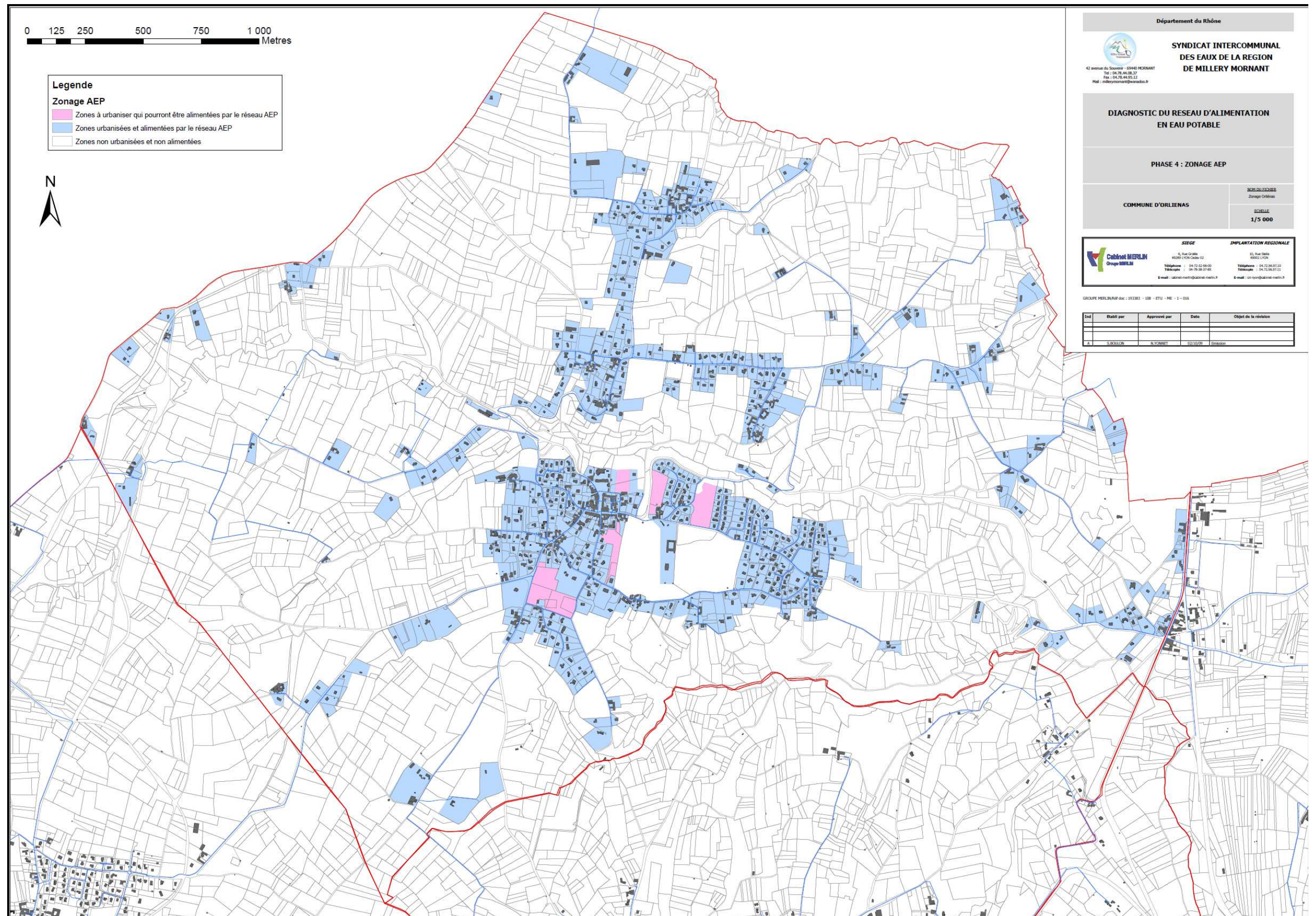
- Cette alimentation est complétée par des interconnexions permettant d'assurer la sécurisation des abonnés avec d'autres collectivités adhérentes et notamment, le syndicat mixte de production Rhône –Sud qui exploite la nappe souterraine du Rhône, pompée sur la zone de Chasse-Ternay, sur la rive gauche du fleuve.
 - Volume importé en 2014: 3 446 m³ (2013 : 5 226 m³) soit environ 9,4 m³/jour

Avant distribution, l'eau subit un traitement de désinfection.

La qualité de l'eau :

L'ARS considère que l'eau distribuée par l'unité de distribution « Millery Mornant Principale » et « Millery Mornant Rechlorée » du SIE au cours de l'année 2013 présente une bonne qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaire pour les substances mesurées.

2 - Les secteurs desservis par le réseau communal



Le cadre réglementaire

Les prescriptions relatives à la capacité des réseaux sont les suivantes :

1- Protection contre l'incendie dans les bâtiments d'habitation :

Ressources hydrauliques de 60 m³ à 90 m³/heure pendant 2 heures. Création d'une aire de stationnement près de l'hydrant lorsque la voie ne permet pas le croisement de deux véhicules « poids lourds ». Réalisation d'une aire de retournement dans le cas de voie en impasse d'une longueur supérieure à 60 mètres.

2 - Protection contre l'incendie dans les immeubles de grande hauteur :

Ressources hydrauliques de 240 m³/heure. Les hydrants de diamètre 100 mm ou 150 mm seront implantés tous les 100 mètres de façon alternée. Création d'une aire de stationnement près de l'hydrant lorsque la voie ne permet pas le croisement de deux véhicules « poids lourds ». Réalisation d'une aire de retournement dans le cas de voie en impasse d'une longueur supérieure à 60 mètres.

3 - Protection contre l'incendie dans les installations classées et dans les établissements recevant des travailleurs :

Ressources hydrauliques de 60 m³/heure à 600 m³/heure pour les zones industrielles très importantes. Les hydrants de diamètre 100 mm ou 150 mm seront implantés tous les 100 mètres de façon alternée. Création d'une aire de stationnement près de l'hydrant lorsque la voie ne permet pas le croisement de deux véhicules « poids lourds ». Réalisation d'une aire de retournement dans le cas de voie en impasse d'une longueur supérieure à 60 mètres.

Mode de Gestion du service

L'entretien et le bon fonctionnement des points d'eau publics à l'usage des sapeurs-pompiers relève de la compétence communale.

L'organisation du réseau

La protection incendie est assurée par **70 bornes** connectées au réseau d'eau potable sur l'ensemble du territoire communal. Le diagnostic suivant a été établi en décembre 2012.

On peut souligner que:

- 2 PI sont indisponibles, les n°129 et 134
- 5 sont à changer ou réhabiliter
- Le n°1 Place des Terreaux a été réhabilité depuis le diagnostic
- 19 sont non conformes pour débit à 1 bar insuffisant dont :

En zones U du PLU approuvé:

- n°10: 22 chemin de la Bonnette - Ub1
- n°44: 2 chemin du Félin en zone AA et Ub3
- n°56: 208 chemin du Taravel Ub1 - 0 bar
- n°57: 325 chemin du Taravel Ub1
- n°106: 1 Place François Blanc Ua1
- n°111: 61 Chemin de L'Hommée - Ub1 et AUe
- n°119: 569 chemin de la Mouille - Uh
- n°123: 155 chemin du Grand Champ - Ub1
- n°126: 599 chemin du Vorza - Uh
- n°129 - 563 Route de Rivoire - Uh et Ub2 - pression 1,2 bar
- n°130 - 183 Chemin du Mont - Ub2 - idem
- n°132 - 204 Route du Paradis - Ub1 - idem
- n°135 - 20 chemin du Loup - Uh
- SN - 659 Route de Trêve de Gain - Ub1
- SN - 923 Chemin des Vignes du Cheron - Uh

En zone Agricole ou N du PLU approuvé:

- n°24: 530 route des coteaux du lyonnais - A
- n°28: 611 chemin des Roches - A
- n°30: 1036 Route de Rivoire - A
- n°32: 2235 Route de Rivoire - A
- n°45: 1020 chemin de la Rousse - AA
- n°47: 399 chemin de la Rousse - AA et Uh
- n°49: 455 Route de Bonnefond - AA et Uh - Limite 1 bar
- n°52: 330 Chemin des Vignes du Chéron - AA
- n°60: chemin de Combe Abus - Nr2
- n°103: impasse des Balmes - N
- n°112: 3 Chemin de Crémère - A et Uh
- n°116: 774 Route des Pierres Blanches - A
- n°118: 401 chemin des Razes - A et Uh
- n°125: 120 chemin des Bottières
- SN - 1368 Route de Rivoire - N

Extrait du diagnostic de Décembre 2012

N° Poteaux	N° de Rues	Localisation	Type d'appareil	DN Réseau	DN Poteaux	Pression statique	Débit sous 1 bar	Pression à 60m3/h	Etat général	Accessibilité	Numérotation	A renouveler	Observations
		1368 Rte de RIVOIRE GRAND BLUT ZINCH									A		PI dans propriété privé inaccessible
		659 Rte de TREVE DE GAIN FACQUEAU									A		PI non tester en raison d'un nid de guêpes à l'intérieur.
		923 Che des VIGNES DE CHERON VEYRARD	Pont à mousson								A		PI dans propriété privé inaccessible
32	2235	Che de RIVOIRE TRACULAT	Emeraude								A	Oui	PI dans propriété privé inaccessible
106	1	Place FRANCOIS BLANC	4bis	100	5,3	60,0	1,0				B	Non	Réhabilitation PI
57	325	Che du TARAVEL CAGALY	Pont à mousson		80						B	Oui	PI à changer
60		Che de COMBE ABUS ARPN	Pont à mousson		80						B	Non	PI à changer
7		7 - TREVE (LOTISSEMENT EN)	4bis	100	7,2	123,0	5,8				B	Oui	Réhabilitation PI
1	1	Place des TERREAUX	4bis	100	6,0	72,0	2,5	Moyen	Bon		B	Oui	Renouveler PI
103	453	Imp des BALMES MONNET	Emeraude	60	8,0	7,0	23,0		Moyen	Bon	C	Non	Coffre + vidange à changer
111	61	Che de LHOMMEE SUBTL	Emeraude	63	8,0	5,1	54,0		Bon	Bon	C	Non	
112	3	Che de CREMIERE	Saphir	63	8,0	10,2	22,0		Bon	Bon	C	Non	
116	774	Rte des PIERRES BLANCHES BRALLON	Emeraude	80	10,0	6,0	19,0		Bon	Bon	C	Oui	Massif béton à faire
118	401	Che des RAZES BLANCHERY	Emeraude	100	8,0	3,2	28,0		Bon	Bon	C	Oui	Coffre + vidange à changer
119	569	Che de la MOUILLE HENRY	Emeraude	60	8,0	8,2	8,0		Bon	Moyen	C	Oui	
123	155	Che du GRAND CHAMP BASIZZO	Emeraude	100	10,0	4,1	33,0		Bon	Bon	C	Non	
125	120	Che des BOTTIERES JACOBELLI	Emeraude	60	10,0	7,0	12,0		Bon	Bon	C	Oui	Coffre + purge à changer. Socle à refaire
126	599	Che du VORZA VERNEY	Emeraude	100	8,0	5,5	11,0		Bon	Bon	C	Non	Bouchon à changer
135	20	Che du LOUP SIDESL	Saphir	100	10,0	4,0	45,0		Bon	Bon	C	Non	Création d'un drain + Purge à changer
24	530	Rte des COTEAUX DU LYONNAIS HELOTROPE	Saphir	125	10,0	3,0	49,0		Bon	Bon	C	Oui	Mauvais drainage
28	611	Che des ROCHES LEPIE	Emeraude	80	10,0	5,0	3,0		Bon	Bon	C	Oui	Mauvais drainage
30	1036	Rte de RIVOIRE VIDAL	Emeraude	60	10,0	1,7	5,0		Bon	Bon	C	Oui	Coffre + purge à changer. Création d'un drain et massif béton à faire
44	2	Che du FELIN OHER	Saphir	60	8,0	4,8	5,0		Bon	Bon	C	Oui	Mauvais drainage
45	1020	Che de la ROUSSE EVINARD	Emeraude	60	10,0	10,6	6,0		Bon	Bon	C	Oui	Mauvais drainage
47	399	Che de la ROUSSE CHE DE LA MOUILLE	Emeraude	60	8,0	7,9	19,0		Bon	Bon	C	Oui	
52	330	Che des VIGNES DU CHERON FAU	Emeraude	80	10,0	5,0	5,0		Bon	Moyen	C	Oui	Massif béton à faire
56	208	Che du TARAVEL PAPON	Saphir	60	10,0	4,0	7,0		Bon	Moyen	C	Oui	Massif béton à faire + PI à rehausser
10	22	Che de la BONNETTE THOUAS	Saphir	60	10,0	7,0	0,0		Moyen	Bon	C	Oui	Massif béton à refaire. Mauvais drainage

LEGENDE :

	PI inaccessible
	PI à changer ou réhabiliter
	PI non conforme
	PI conforme

4 - Bilan au regard des orientations du PLU

Les orientations du PLU prévoient un renforcement de l'urbanisation sur les secteurs déjà équipés, sans extension du réseau d'eau potable.

Le PLU est établi avec un rythme moyen de 14 logements par an sur 10-12 ans, soit environ **168 logements** nouveaux et **420 habitants supplémentaires**.

Le réseau d'eau potable semble suffisamment structuré à cet effet.

Les mesures du PLU sont les suivantes:

- **Les zones Urbaines** (Ua, Ub, Uc) constructibles sont localisées sur les secteurs agglomérés, équipés et desservis par le réseau d'eau potable. Ces secteurs devront faire l'objet d'un suivi de la protection incendie de la part de la collectivité.
- Il n'est prévu **qu'un développement limité** dans les secteurs périphériques classés en zones Uc, A ou N, compte tenu notamment de l'insuffisance de la protection incendie.
- Les zones à Urbaniser (AU) sont localisées dans les secteurs desservis par le réseau d'eau potable; Mais l'ouverture à l'urbanisation est conditionnée par un renforcement de la protection incendie.

En parallèle, il s'agira pour la collectivité de renforcer la protection incendie sur les secteurs urbains, en procédant au remplacement des bornes défectueuses.

Le bilan besoin/ ressource en eau potable

La présente annexe rappelle, que "la nappe semble ne pas souffrir de surexploitation, et la piézométrie du secteur amont baisse progressivement" en précisant .

- *Volume produit en 2014: 1 473 846 m3 (2013 : 1 604 993 m3) soit environ 4 038 m3/jour*
- *Capacité de production : environ 7 000 m3/jour"*

Etant donné que la DUP limite le débit maximal à prélever à 22 000 m3/jour, il semble que l'évolution de la population sur Orléanas n'aura que peu d'effet sur la ressource en eau, sauf à ce que la limite fixée par la DUP ne soit pas en adéquation avec les ressources réelles actuelles.

L'évolution prévisible de la population sur Orléanas est la suivante:

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Logements	987	1001	1015	1029	1043	1057	1071	1085	1099	1113	1127	1141	1151
Population	2628	2662	2696	2303	2729	2763	2796	2830	2864	2897	2931	2964	2998

A l'échéance de 2028, la population supplémentaire sera d'environ de **370 habitants**, conforme à la volonté du PLU de limiter l'apport de population.

En considérant une consommation moyenne de **120 m3 par an**, estimation pour une famille avec deux enfants (Source ONSEA) soit environ 82 litres/jour/habitant, le surplus de consommation dû au 370 habitants supplémentaires sera de 30 m3/jour pour Orléanas à l'échéance de 2028.

Avec 0,0075% de la part en eau potable produite en 2014, l'évolution de la population aura un impact très mesuré sur la ressource en eau.